

Synergie maintenance

Un produit évolutif mis à disposition
des enseignants et des entreprises

Synergie maintenance a fait l'objet d'un lancement national le 31 mars 2009. La vidéo de la rencontre est accessible sur le site de l'IUT de Schiltigheim : www.iut-lps.fr

Le RPMI (Réseau national de ressources Pédagogiques Maintenance Industrielle) est le centre de ressources national pour *Synergie maintenance*. Toutes les remarques et suggestions concernant *Synergie maintenance* peuvent être formulées directement sur le site du RPMI : www.rpmi.fr

Synergie maintenance a été élaboré dans un but non lucratif à des fins de formation, d'information et/ou de sensibilisation sur les risques professionnels. Toute reproduction, adaptation – même partielle – ou location de ce CD Rom à titre onéreux sont interdites. Le progiciel *Synergie maintenance* (et ses mises à jours), est libre de droit, il peut être téléchargé sur le site national *Synergie* : www.synergie-eprp.com

Notice d'installation

• Configuration minimale requise

Windows™ XP - Vista, Résolution écran mini : 1024 x 768.
Adobe® Reader® doit impérativement être installé sur votre ordinateur.

• Procédure d'installation

Insérez le CD Rom, le processus d'installation se lance automatiquement.
Dans le cas contraire, exécutez le fichier Install.exe situé sur le CD Rom.
Dossier d'installation par défaut C:\Diaxens\Synergie-Maintenance

• Lancement de l'application

Pour lancer le logiciel, utilisez le raccourci, créé lors de l'installation, accessible dans :
Menu Démarrer → Programmes → Diaxens → Lancement Synergie Maintenance
ou exécutez directement *Synergie-Maintenance.exe* dans le dossier d'installation de l'application.

Manuels utilisateur détaillés : dans le dossier Documentation sur le CD Rom.

Synergie maintenance a été réalisé par :

- Éducation Nationale et Enseignement Supérieur : Corps d'inspection - RPMI - IUT Louis Pasteur de l'université de Strasbourg - Enseignants et formateurs des CFAI, des académies de Nancy/Metz et de Strasbourg
- Organisations et associations professionnelles : UIMM Alsace et UIMM Moselle - AFIM
- Réseau prévention de la Sécurité Sociale (représenté par la CRAM Alsace/Moselle)



Le mot de l'inspection générale

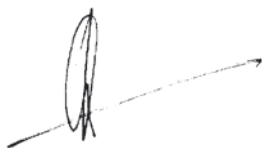
Plus que jamais, les statistiques nous rappellent que les jeunes, notamment ceux qui travaillent dans le domaine de la maintenance industrielle, sont particulièrement exposés aux risques professionnels. Ce constat explique notre volonté d'intégrer les compétences professionnelles en santé et sécurité au travail dans les référentiels des différents diplômes de la filière.

Mais pour tout enseignement se pose la question de sa finalité et de son efficacité. En ce qui concerne la prévention des risques professionnels, la difficulté essentielle réside dans l'écart qui existe entre la problématique de santé et sécurité au travail en centre de formation et en milieu professionnel.

C'est pourquoi le concept **Synergie** qui vise à rapprocher ces deux mondes est fondamental. **Synergie maintenance** répond aux besoins de formation définis dans les référentiels et s'inscrit dans l'obligation pour les entreprises de préserver la santé et d'assurer la sécurité des salariés lors des différentes interventions de maintenance.

La qualité du dispositif **Synergie maintenance** est tout à fait remarquable et je tiens à remercier tous les membres du groupe de travail pour leur investissement dans l'élaboration de ce produit. J'invite tous les enseignants et formateurs de la filière à s'approprier cet outil et à le mettre en œuvre avec les apprenants plus particulièrement dans le cadre des périodes de formation en milieu professionnel. J'invite également les corps d'inspection à s'engager dans cet ambitieux chantier qui vise à créer une véritable synergie entre le réseau prévention de la Sécurité sociale, les entreprises et l'enseignement. L'enjeu pour les jeunes qui nous sont confiés et pour les entreprises le justifie.

Jacques Perrin
Inspecteur général STI



Synergie maintenance

un progiciel pour construire la sécurité et préserver la santé au travail

Quelles sont les interventions de maintenance concernées ?

- Les interventions de maintenance corrective (à condition que celles-ci ne soient pas soumises à des contraintes de temps qui rendent leur mise en application incompatible avec les impératifs de disponibilité de l'installation)
- Les interventions de maintenance préventive à caractère répétitif ou prévues lors d'un arrêt programmé
- Les travaux d'amélioration
- Les travaux neufs

Quels sont les points forts du progiciel ?

